

Réglementation environnementale 2020 (RE2020), construction béton et transition écologique

Novembre 2022

Avec l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale 2020, l'impact carbone des constructions neuves doit désormais être évalué pour satisfaire les seuils fixés. Pour répondre à l'enjeu de décarbonation de la construction, ces seuils évolueront par paliers entre 2022 et 2031 et seront ainsi de plus en plus exigeants. D'abord appliquée aux logements et aux bureaux, cette approche nouvelle vise en particulier les produits et équipements qui composent un ouvrage et se traduit au travers de l'indicateur ICconstruction.

Mené selon une méthode et des outils logiciels reconnus, le calcul nécessite de connaître les quantités des différents composants de la construction projetée et de les associer à des données environnementales, établies en conformité avec les normes qui couvrent les déclarations environnementales de produits (FDES) ou d'équipements (PEP).

Avec la RE2020, peut-on encore construire en béton ?

En première approche, le recours **massif** à des produits biosourcés paraît être la voie pour décarboner aisément la construction et ainsi satisfaire les exigences « carbone » de la RE2020.

France Ciment (ex syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC)) est à l'origine de plusieurs études, confiées à des **bureaux d'études spécialisés**, qui ont permis d'analyser les conséquences de la RE 2020 pour des ouvrages représentatifs des segments d'activité concernés : logement individuel, logement collectif, bâtiments de bureaux et d'enseignement. Fondée sur des pratiques constructives courantes, cette série d'études montre que la construction en béton peut obtenir des performances très satisfaisantes et offre toujours de réelles solutions aux bâtisseurs.

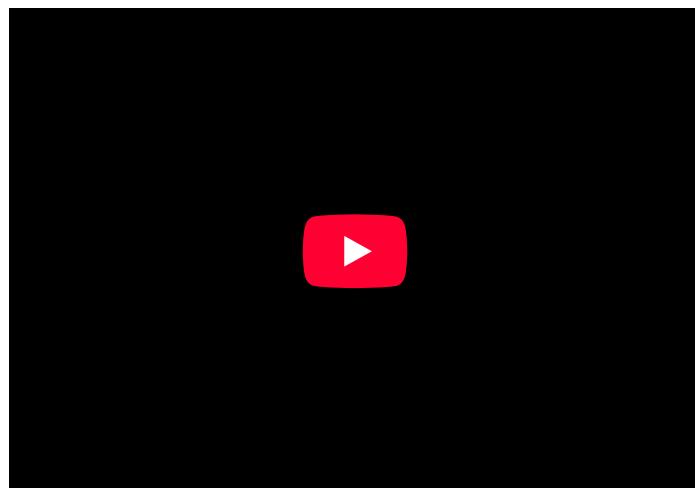
Réglementation environnementale 2020 (RE2020), décarbonation du gros œuvre, boîte à outils CIMbéton

Développée par les équipes de France Ciment, la boîte à outils Cimbéton a ainsi été conçue pour partager le fruit de ces études et pour montrer les pistes d'amélioration de l'impact carbone des parties d'ouvrage du gros œuvre. Utilisant les résultats des études et le découpage conventionnel en lots, elle propose de découvrir les performances accessibles pour le calcul de l'indicateur ICconstruction.

Pédagogique et conçue pour accompagner les acteurs de la conception et de la réalisation, la boîte à outils se concentre sur le lot 3 d'une étude environnementale, consacré à la superstructure d'un ouvrage. Reposant sur un bâtiment de logement collectif en référence, elle comporte une présentation détaillée des trois leviers de décarbonation de la construction béton.

Les 3 leviers de décarbonation de la construction béton :

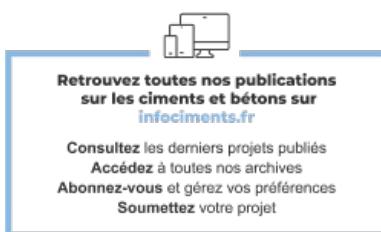
- Utilisation de données environnementales adaptées et validées ;
- Formulation ajustée des bétons ;
- Eco-conception des parties d'ouvrages du gros œuvre.



Découvrir la boîte à outils proposée par CIMbéton

Accompagnée d'une présentation préalable par nos équipes, la boîte à outils Cimbéton est destinée à tous les intervenants de l'acte de construire et offre de réelles perspectives sur la poursuite de l'utilisation du béton dans une construction bas carbone.

Pour prendre un rendez-vous personnalisé, [cliquez ici](#)



Article imprimé le 06/02/2026 © infociments.fr